

Réf. 401(2011)

Lancement d'un nouvel accord de partenariat oriental entre le Conseil de l'Europe et l'UE : 4 millions d'euros de projets de coopération

Strasbourg, 06.05.2011 - Le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ont commencé aujourd'hui à travailler officiellement sur une série de projets d'un montant de 4 millions d'euros sur 30 mois destinés à promouvoir la démocratie, la bonne gouvernance et la stabilité en Arménie, en Azerbaïdjan, au Bélarus, en Géorgie, en Moldova et en Ukraine.

La vocation des projets de coopération, qui seront conduits par le Conseil de l'Europe dans le cadre de l'initiative de Partenariat oriental de l'UE, est d'accompagner les six pays concernés dans leurs processus de réforme en les aidant à se rapprocher des normes du Conseil de l'Europe et de l'UE dans leurs processus électoraux et leurs systèmes judiciaires, et de lutter contre la cybercriminalité et la corruption.

L'accord conclu fournira par ailleurs un cadre multilatéral pour aborder les questions soulevées par les différents organes consultatifs et de suivi du Conseil de l'Europe, dont la Cour européenne des droits de l'homme, et pour permettre aux pays participants d'échanger des informations et des bonnes pratiques.

La Directrice du Conseil politique et de la programmation du Conseil de l'Europe, Claudia Luciani, a déclaré : « Cette entreprise commune dans nos domaines de compétence clés est une preuve supplémentaire de l'excellente coopération entre le Conseil de l'Europe et l'UE dans la promotion des valeurs européennes communes sur l'ensemble du continent. »

Une réunion d'information à l'intention des médias, en présence de représentants du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, se tiendra à 14h00 en salle Aquarium 4 ou 5, à proximité de la salle de Presse du Berlaymont.

Merci de contacter Andrew Cutting au Bureau du Conseil de l'Europe à Bruxelles (andrew.cutting@coe.int, tél. +32 485 217 202) pour de plus amples informations.